

# Vivre à

# COBONNE

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE COBONNE - N°96 OCTOBRE 2015

L'usage voulant que, dans l'année civile, le mois de septembre soit celui de la rentrée scolaire et celui de la reprise des activités, le Conseil a pris le temps d'évaluer ce qui avait été entamé et de réfléchir à ce qu'il faudra entreprendre. Non pas que les vacances nous aient épargné les soucis. Le 31 août déjà, le Conseil municipal s'était réuni pour faire un point sur des questions en suspens et, dans les comptes rendus joints à ce nouveau *Vivre à Cobonne*, vous trouverez les décisions qui ont été prises ; elles intéressent principalement l'École, la voirie et le forage des Bourbous.

## L'École

Nous l'avons écrit et nous le répétons, l'École qui se doit de préparer l'avenir des enfants dans une société qui, chacun de nous commence à les mesurer, va connaître des bouleversements importants, demeure notre priorité avec toutes les difficultés que représente une classe unique de 20 élèves parmi lesquels 7 sont scolarisés en grande section de maternelle. Afin que les élèves du primaire bénéficient



Compte-rendu du Conseil municipal en pages centrales  
Informations diverses p. 6

Vie sociale et associative p. 6, 7  
Informations pratiques p. 8

de bonnes conditions de travail, la salle principale de classe leur est désormais réservée. Quant aux enfants de maternelle, ils ont trouvé leur place dans la seconde salle, attenante à la salle principale, où la mezzanine a été démontée pour donner de la lumière et où les travaux, compris ceux de peinture, ont été effectués par des parents volontaires que nous remercions vivement.

Afin que le Maître puisse donner aux enfants du primaire l'enseignement dont ils ont besoin, la Commune a engagé une personne faisant fonction d'ATSEM, titulaire du CAP Petite enfance, qui, sous son autorité, fait travailler les enfants de grande section. La personne choisie ayant eu un accident domestique avant la date de son engagement, nous avons demandé à Mme Barbara Livet, classée en seconde position par le jury lors du recrutement, de prendre le poste. Elle assurera les fonctions jusqu'au 17 octobre, début des vacances (soit un contrat de 7 semaines). Le 2 novembre, jour de la rentrée, la candidate élue, Mme Aline Zimmermann, prendra le poste. Le temps de travail est de 22 heures par semaine, annualisées, soit 29 heures réellement effectuées par semaine. Pour cet emploi, la Commune ne perçoit aucune aide.

En revanche, l'emploi qu'occupe Mme Micaella Cuccioli, recrutée pour aller chercher les repas à la MFR, pour s'occuper des enfants pendant le temps de cantine, pour assurer les TAP dont le Conseil entend maintenir la gratuité pour les familles, et enfin pour assurer la propreté des locaux communaux (soit 22 heures hebdomadaires annualisées), bénéficie d'une aide de l'État qui atteint 75% du montant des charges.

Dans la deuxième semaine de juillet, après la sortie du précédent *Vivre à Cobonne* (ce qui fait que cette information n'a pu être publiée) les autorités académiques nous ont informés que le nouveau PEDT, élaboré avec la MJC Nini Chaize d'Aouste, était refusé. Il prévoyait que les TAP seraient organisés en deux séances d'une heure 30 le mardi et le jeudi, ce qui faisait que, les lundis et vendredis, les cours étaient terminés à 16 h 30. La raison du refus de validation du PEDT se trouve dans le changement d'horaires des cours. Nous avons dû rompre le contrat avec la MJC (qui a facturé le travail d'élaboration du PEDT), réorganiser les horaires de classe et ceux des TAP qui, de nouveau, se déroulent en quatre séances de 45 minutes, et nous avons décidé de les confier à Mme Cuccioli, au regard de son expérience avec les enfants.



Les enfants devant, en principe, recevoir à l'école primaire une initiation à l'informatique et acquérir l'usage d'un ordinateur, nous avons profité de l'opportunité offerte par Mme Paret et M. Jean Serret, conseillers départementaux, de faire don à l'École de 3 ordinateurs portables (remplacés par des modèles plus récents dans les services). Ils vont être révisés et des logiciels propres à l'enseignement primaire installés. Nous remercions bien vivement Mme Muriel Paret et M. Jean Serret d'avoir permis à l'École de profiter de cette opportunité.



Enfin, sachez encore que le chauffage des deux salles de classe et de la mairie est repensé entièrement. Les factures de l'électricité nécessaire au chauffage (et à l'eau chaude) atteignant des sommes astronomiques, il est envisagé d'installer une seule chaudière et des radiateurs à circulation d'eau chaude. Sur la chaudière sera raccordé le plancher chauffant de la salle communale existant déjà. Nous avons demandé que la subvention accordée pour la réfection du rempart, que nous n'aurions pas pu achever en raison des difficultés budgétaires, soit attribuée à ces travaux et nous avons fait appel à des entreprise pour obtenir des devis.



## Voirie



Afin que les travaux de voirie soient effectués aux prix le moins coûteux pour les finances des communes, un appel d'offres commun a été fait, réunissant les communes de Cobonne, Plan de Baix, Beaufort et Montclar (pour dissiper les craintes entendues, rappelons que le coût des travaux n'est pas mutualisé et que chaque commune ne finance que les siens). Cette année les travaux commandés se montent à 7306, 50 € h. t. Outre l'entretien ordinaire de la voirie, le Conseil a décidé de repenser le revêtement du début de la rue de la Maronne et de remplacer par du béton désactivé, le poliéna qui, la voie étant en pente, n'adhère pas au sol et s'accumule devant les épis mis en travers.

## Le forage des Bourbous

Rappelons que la Commune de Cobonne voulant exploiter un nouveau forage dans la nappe d'eau des Bourbous, M. le Commissaire enquêteur en avait reconnu le bien-fondé mais avait demandé de pérenniser l'accès gratuit à l'eau pour les riverains qui bénéficient actuellement de branchements privés dans cette nappe. Plus précisément, de leur fournir gratuitement de l'eau dans le cas où, pour une raison due sans conteste à l'exploitation du forage, elle viendrait à manquer. Il est quasiment certain que l'eau est en abondance dans cette nappe (les pompages effectués le prouvent) et que dans un temps prévisible elle ne manquera pas. Cependant, il a été difficile de trouver un accord et, après avoir consulté des juristes et un notaire, il s'est avéré que le droit d'eau des riverains concernés était recevable et, plus encore, qu'il était attaché aux bâtiments existants et donc transmissible en cas de mutation des propriétés.



Sur ces bases, le Conseil va proposer une nouvelle convention qui sera signée devant notaire afin qu'à l'avenir, toute contestation puisse être évitée.

Ces difficultés n'ont pas retenu la CODERST de rendre un avis favorable à notre projet, ni M. le Préfet de la Drôme de signer le 23/09/ 2015 un arrêté déclarant d'intérêt public le projet de nouveau forage, nécessaire pour que les Cobonnois aient de l'eau en quantité suffisante et de bonne qualité. Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 2 ans à partir de la date de l'arrêté.

## Natura 2000

C'est un vrai feuilleton administratif que celui de Natura 2000. Cobonne fait partie du périmètre de la zone Natura 2000 instaurée sur le versant ouest du secteur Gervanne/Sye. Les propriétaires ayant des parcelles entrées dans la zone Natura 2000 ont été invités à faire part de leur refus éventuel. En mai 2015, une première réunion s'est tenue en Mairie et les demandes recueillies ont été transmises au Parc du Vercors qui, sous l'autorité de la DDT, a été chargé d'établir la carte de la zone et de prendre en compte les observations. Un courrier officiel, que nous avons transmis aux propriétaires concernés, les a informés qu'il leur fallait justifier leurs demandes de retrait. Ce que la plupart ont fait et, par souci de simplification et pour éviter la disparition d'une lettre, toutes les demandes ont été envoyées en un seul courrier. Le calendrier prévoit que M. le Préfet de la Drôme prendra (avant la fin de l'année 2015 ?) un arrêté qui fixera les périmètres des zones relevant désormais de Natura 2000. Si nous avons bien compris, chaque Conseil Municipal sera appelé à approuver -ou non-, par une délibération, le périmètre de la zone Natura 2000 sur le territoire de sa commune.



*Le Maire,  
José Lothe*

## ✂ Informations diverses

Afin de lutter contre la **varroose**, une des principales maladies des abeilles due au parasite **varroa destructor**, la FRGDS Rhône-Alpes (Fédération régionale des groupements de défense Sanitaire) en association avec la DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt), demande aux apiculteurs de déclarer leurs ruches et rappelle que cette déclaration est obligatoire.

Responsable de la transmission à l'homme de différents virus dont ceux de la **dengue** et du **chikungunya**, le **moustique tigre** est maintenant présent en Drôme. Ne dépassant pas 1 cm (de la taille d'une pièce d'1 centime), il est reconnaissable grâce aux taches blanches sur le corps et les pattes, et à une ligne blanche sur le dos et la tête. C'est un moustique qui a besoin d'eau stagnante pour le développement de ses larves. Il est donc recommandé de vider au moins une fois par semaine les coupelles sous les pots de fleurs et de vider les vases, de retourner ou mettre à l'abri de la pluie les récipients, de recouvrir d'un filet ceux qui recueillent l'eau de pluie.

Rappelons que c'est une obligation pour les particuliers d'arracher les pieds d'ambrosie sur leurs terrains.

La CCVD informe qu'elle a mis en place une déchetterie propre à récupérer l'amiante depuis septembre 2015. Les dépôts sont organisés le premier vendredi de chaque mois à la déchetterie d'EURRE et les particuliers doivent prendre rendez-vous auparavant en téléphonant au 04 75 25 43 82.

## ✂ Vie associative et culturelle

Comme chaque été, Cobonne a accueilli différentes manifestations culturelles, organisées par la Mairie et/ou par les Amis du Vieux Cobonne.

Le temps d'une soirée, la Nuit des Contes a animé le village, fait venir un public nombreux et enchanté les enfants.

À la maison des Amis du Vieux Cobonne, Mme Florence de Galzin a exposé ses œuvres peintes.

Toujours apprécié par les mélomanes, le quatuor Barbaroque a donné un beau



concert le 29 juillet au Jardin du donjon.

La compagnie de théâtre *l'Échappée Belle* à qui la Municipalité a permis de répéter dans la salle communale les pièces qu'elle représente a donné le 10 juillet, au Jardin du donjon, un très beau spectacle inspiré par l'esclavage des Noirs. Elle répète actuellement une autre pièce qui sera jouée dans la salle communale les vendredi et samedi 13 et 14 novembre. Venez nombreux !

Cette année encore le repas du 15 août a réuni nombre de convives ; craignant la pluie et la fraîcheur de la soirée, les Amis du Vieux Cobonne avaient eu la bonne idée d'installer 2 chapiteaux qui ont accueilli 180 convives, parmi lesquelles M. Hervé Mariton, Député Maire de Crest, accompagné de son épouse. Dans une ambiance chaleureuse, tous ont été heureux de retrouver leurs amis et de partager un excellent repas.



C'est par un récital de piano donné le 23 août en l'église de Cobonne que se sont achevées les festivités de l'été. Le 1<sup>er</sup> septembre les enfants sont retournés en classe...

Le samedi 28 novembre, à partir de 19h., les parents d'élèves vous invitent à un dîner où sera servie une « maouche ». Des précisions vous seront données bientôt mais retenez déjà cette date.

## 📌 Informations pratiques

Mairie de Cobonne  
3945A Route de Gigors - Chamblard  
26400 COBONNE



Numéro de téléphone de la mairie : 04 75 25 24 77  
Numéro de télécopie : 09 72 42 27 38  
Adresse électronique de la mairie : [info@mairiedecobonne.fr](mailto:info@mairiedecobonne.fr)

### Horaire d'ouverture de la Mairie

- Le mardi de 14 h à 16 h 30
- Le vendredi de 10 h à 12 h
- Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis du mois de 10 h à 12 h

### Équipe administrative de Cobonne

Maire de Cobonne	<i>José LOTHE</i>
Secrétaire de mairie	<i>Sylvie MOUYON</i>
Agent communal	<i>François PATUREL</i>
Auxiliaires scolaires :	<i>Barbara LIVET et Micaela CUCCIOLI</i>

### Numéros d'urgence

S.A.M.U.	15
POLICE SECOURS	17
POMPIERS	18
Appel d'Urgence Européen	112
Problème d'eau	04 75 76 85 37 et/ou 06 52 09 14 41

### Horaires d'hiver de la déchetterie d'Eurre

Les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17h.  
Les mardi de 13 h 30 à 17h.

*Vous trouverez les heures d'ouverture des autres déchetteries intercommunales sur le site de la C. C. V. D. ([www.valdedrome.com](http://www.valdedrome.com))*

**Information communes Gervannes/Sye :** [www.gervanne-sye.com](http://www.gervanne-sye.com)